

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS

### REUNION DU 04/03/25 – PV N°26

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire de Séance : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Miguel GONZALEZ

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

---

### ***SENIORS***

---

#### **CORRESPONDANCE**

**FC BANYULS DELS ASPRES** : du 28/02/25, suite à la décision du Comité Directeur (réunion plénière du 19/11/24 PV N°4 OFFICIEL 66 N°20 du 20/12/24), demandant à jouer ses matches seniors en nocturne en championnat départemental. L'éclairage de Banyuls Dels Aspres répondant au critère fixé par le Comité de Direction (Classement E7), la Commission entérine le déroulement des matches seniors du club le samedi soir, avec application de l'Article 6 des épreuves officielles.

**FC ILLE NEFIACH** : du 04/03/25, informant que son stade est occupé par un tournoi de rugby le week-end des 15 et 16/03/25 et proposant de jouer le match D4 B ILLE NEFIACH / PIA N°28822168 le 13/04 (les 2 clubs tombant sur des équipes mises en forfait général à cette date). La Commission valide le report de cette rencontre au 13/04/25.

#### **PROBLEME DE PLANNING DE JOURNEE**

- Le club de l'OL ILLOIS a un match D4 ce dimanche à 15h à Ille Sur Têt et le club d'ILLE NEFIACH a envoyé une convocation U15 D1 également pour ce dimanche à 15h00. Les 2 clubs ont été avisés par mail de ce problème de programmation, ils doivent donc faire le nécessaire pour que ces matches se jouent conformément aux calendriers établis. Le match D4 à 15h00 (article 6 épreuves officielles) et le match U15 à 11h00.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ Le match D3 Aller BAHO PEZILLA / RC PERPIGNAN MED du 17/11/24 ayant été inversé (joué sur le terrain de PERPIGNAN MED), le match retour est également inversé et doit se jouer sur le terrain du FC BAHO PEZILLA, conformément à l'article 8 des épreuves officielles.

## PRECISIONS SUR LES MATCHES EN NOCTURNE

Suite à la décision du Comité Directeur (réunion plénière du 19/11/24 PV N°4 OFFICIEL 66 N°20 du 20/12/24) les clubs dont les terrains sont classés E7, peuvent jouer leurs matches seniors le samedi soir, mais **avec application de l'Article 6 des épreuves officielles**.

***C'est-à-dire que compte tenu qu'ils n'ont pas pu faire la demande en début de saison et ce, pour toute la saison, les alinéas suivants sont applicables :***

- Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne pourra être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée **huit (8) jours au moins** avant la date de la rencontre, **accompagnée de l'accord du club adverse**.
  - Le défaut de réponse du club adverse sera assimilé à un accord de ce dernier.
- Par exception, toute demande, émanant du club recevant, réalisée **au moins trois semaines avant la rencontre, ne nécessitera pas l'accord du club visiteur** et sera soumise à l'examen de la Commission des Championnats.
  - Le non-respect du délai susvisé entraînera le rejet de la demande par la Commission compétente.

---

## JEUNES

---

## MATCHES REMIS / A JOUER

- Le match U15 D2 P/A FC PIA 1 / FC ALBERES ARGELES 3 N°30160540 est reporté au week-end des 22-23/03/25.
- Le match U19 Territoire PO - AUDE CUXAC D'AUDE / LE BOULOU SJPC est remis au 19/04/25 – (Cuxac d'Aude n'ayant qu'une équipe U19 et s'étant qualifié le 01/03 pour le prochain tour de Coupe de l'Aude U19 P/B du 23/03/25).
- Le match U15 D2 A PIA / ALBERES ARGELES est à jouer le week-end des 22-23/03/25.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## DEFIS TECHNIQUES LE POINT SUPPLEMENTAIRE AU CLASSEMENT

▪ Match U12 Niveau 2 du 01/03 CLAIRA ST LAURENT / CABESTANY

- Score initial : 3 – 2

► Défi remporté par CLAIRA ST LAURENT :

+ 1 point au classement

▪ Match U13 Elite du 01/03 AFC / CANET

- Score initial 3 – 2

► Défi remporté par CANET :

+ 1 point au classement

▪ Match U13 Animation B du 01/03 CANET / BECE

- Score initial : 5 – 4

► Défi remporté par CANET :

+ 1 point au classement

## AMENDE

**AFC** : 200€ - forfait général équipe U12 Niveau 2.

Le Président  
J-C DELATRE



Le Secrétaire  
R. SANCHEZ

